



## INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATION PREALABLE ...)

Depuis le 18 avril 2017, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme se sont réorganisés :

### À MENDE

L'instruction des autorisations d'urbanisme du secteur Centre du département et les conseils aux pétitionnaires

#### INSTRUCTEURS APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

- Françoise DOMEIZEL, responsable
- Romain PRAT, instructeur départemental

4, avenue de la gare  
48000 MENDE

Tel : 04 66 49 41 94

#### HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC :

9H00 – 11H30  
14H00 - 16H00

OU SUR RENDEZ-VOUS



Le responsable de la filière ADS au niveau départemental (animation et supervision des instructeurs ADS)

#### RESPONSABLE DE L'UNITÉ APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

- Didier PLETINCKX

4, avenue de la Gare  
48000 MENDE

Tel : 04 66 49 45 18

Pour information, pilotage de la filière ADS :

- Christophe DONNET, chef du service Aménagement et Logement

#### HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC :

sur rendez-vous



**POUR INFORMATION** : L'intervention des services de la DDT dans l'instruction des autorisations d'urbanisme concerne toutes les communes du secteur Centre du département, à l'exception de Mende, Badaroux, Barjac, Balsièges et St Bauzile. Pour ces communes, s'adresser à la mairie.